

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT**

Le vingt-cinquième jour du mois de janvier deux mille-vingt-quatre se tenait, à 19h00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

Mme Sylvie Coulombe, présidente et représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Jean Morency, vice-président et représentant de la Ville de Normandin
M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines
M. Dave Plourde, représentant d'Albanel

EST ABSENT :

M. Vincent Beckert, représentant de Girardville

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Nadia Genest, greffière-trésorière
M. Jerry Piquette, directeur général p.i.

1.- Ouverture de la séance

Madame Sylvie Coulombe souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes-ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

01-01-2024

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 décembre 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

02-01-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2023.

2.3) Suivi au procès-verbal

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun

2.5) Liste des comptes de décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de décembre 2023 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de décembre 2023, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

03-01-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de décembre 2023 pour un montant 197 492.83 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) États financiers au 31 décembre 2023

La secrétaire-trésorière présente les états financiers préliminaire au 31 décembre 2023

2.7) PG Solutions – Qualités des services 2024

CONSIDÉRANT QUE la Régie a autorisé l'acquisition le logiciel Qualité des services par la résolution 83-08-2023 en août dernier;

04-01-2024

Il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de PG Solutions pour le renouvellement annuel du logiciel Qualité des services et Accès territoire pour un montant de 6 036.20 \$ taxes incluses.

2.8) Renouvellement ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'ADMQ est dans l'intérêt de la saine gestion de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE l'association des directeurs municipaux du Québec offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contacts;

05-01-2024

Il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE ce conseil autorise le paiement de 569.13 \$ taxes incluses, pour l'adhésion de Madame Nadia Genest, greffière-trésorière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

2.9) Directeur général p.i.

CONSIDÉRANT QUE M. Jerry Piquette occupe le poste de directeur général par intérim depuis le 26 janvier 2023;

06-01-2024

Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser un salaire de 6 heures par semaine pour le directeur général p.i. à partir du 1^e janvier 2024.

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistiques du service incendie

M. Piquette présente les statistiques du service incendie pour l'année 2023. Il mentionne que nous avons eu 82 interventions en 2023 comparativement à 73 interventions pour la même période en 2022. Il a eu 831 visites résidentielles pour le programme de prévention.

3.2) Paiement – Gosselin & Fortin

ATTENDU QUE l'adjudication de services professionnels pour la préparation des plans et devis préliminaires, les plans et devis définitifs et l'appel d'offre de construction de la nouvelle caserne a été acceptée par la résolution 88-09-2023 à Gosselin et Fortin, Architectes S.A.;

ATTENDU QUE l'avancement des plans préliminaires sont exécutés à 100 %;

07-01-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de la facture #23-2430-02 pour un montant de 19 661.83 \$ taxes incluses, à Gosselin & Fortin, architectes s.a..

4.- Sécurité civile

5.- Administration

6.- Urbanisme et environnement

6.1) Paiement – Renouvellement COMBEQ

08-01-2024

Il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le renouvellement d'adhésion des inspectrices municipaux et en environnement, Mme Isabelle Poirier et Mme Anny-Claude Boily-Maltais, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2024 au montant de 707.10 \$ taxes incluses.

6.2) Reddition 2023 – Inspection municipale

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose au conseil d'administration une reddition 2023 pour l'inspection municipale;

09-01-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'approuver la reddition pour les services rendus en Inspection municipale pour l'année financière 2023;

D'autoriser la greffière-trésorière à facturer ou à rembourser les municipalités concernées, s'il y a lieu, selon les services rendus au cours de l'année 2023, tel que le prévoit l'entente intermunicipale GEANT;

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

7.1) Reddition 2023 – Eaux potables

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière dépose au conseil d'administration une reddition 2022 pour l'Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable;

10-01-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Plourde et appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'autoriser la greffière-trésorière à facturer ou à rembourser les municipalités concernées, s'il y a lieu, selon les services rendus au cours de l'année 2023, tel que le prévoit l'entente intermunicipale GEANT;

7.2) Reddition 2023 – Eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose au conseil d'administration une reddition 2023 pour l'assainissement des eaux usées;

11-01-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'approuver la reddition pour les services rendus en assainissement des eaux usées pour l'année financière 2023;

D'autoriser la greffière-trésorière à facturer ou à rembourser les municipalités concernées, s'il y a lieu, selon les services rendus au cours de l'année 2023, tel que le prévoit l'entente intermunicipale GEANT;

7.3) Reddition 2023 – Projet « Géomatique »

ATTENDU QUE la Régie a obtenu la confirmation d'une aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale le 17 février 2022 pour le projet « Mise en commun de ressources et d'outils technologiques pour les travaux publics et les infrastructures »;

ATTENDU QUE le protocole d'entente pour l'aide financière a été signé le 07 mai 2021 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière dépose une reddition pour l'année financière 2023;

12-01-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'approuver la reddition pour l'année financière 2023 du présent projet au montant de 38 841.35 \$;

D'autoriser la greffière-trésorière à facturer les municipalités les dépenses de l'année 2023, tel que proposé.

8.- Contrôle animalier

8.1) Reddition 2023 – Projet « Contrôle animalier et prévention résidentielle »

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu la confirmation d'une aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale le 10 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente pour l'aide financière a été signé le 13 mai 2022 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose une reddition pour l'année financière 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit la visite résidentielle de l'ensemble du secteur de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme

CONSIDÉRANT QUE certains secteurs de villégiatures à proximité des municipalités ont été visités également;

13-01-2024

Il est proposé par M. Martial Gauthier et appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'accepter la reddition de compte au 31 décembre 2023, tel que présenté par la secrétaire-trésorière;

QUE les dépenses encourues moins l'aide financière, soit un montant de 34 883.88 \$ soit pris à même le budget de fonctionnement de la Division – Sécurité incendie de la Régie.

9.- Services techniques – Travaux publics

9.1) Reddition 2023 – Projet « Services techniques – Travaux publics »

CONSIDÉRANT QUE la Régie et les municipalités ont déposé une demande d'aide financière en juin 2023 pour l'ajout d'un objet aux compétences de la Régie, à savoir : « *Services techniques – Travaux publics* » principalement pour l'acquisition d'un balai de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu ladite aide financière dans le cadre du *volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* pour l'ajout d'un service technique en voirie le 13 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation approuve a approuvé l'ajout de ce nouvel objet, le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose une reddition pour l'année financière 2023;

14-01-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'approuver la reddition pour l'année financière 2023 du présent projet au montant de 1 799.29 \$.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à facturer les municipalités les dépenses de l'année 2023, tel que proposé.

9.2) **Projet de Règlement emprunt 17-2024 – Acquisition balai-mécanique et équipements**

Projet Règlement no 17-2024

Projet de Règlement numéro 17-2024 décrétant une dépense de 355 000 \$ et un emprunt de 355 000 \$ pour l'acquisition d'un balai-mécanique et des équipements

ATTENDU que les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine sont parties à l'entente intermunicipale créant la régie intermunicipale GEANT;

ATTENDU que seules les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, St-Thomas-Didyme et Normandin participent aux objets de l'entente intermunicipale pour des services de nature technique en matière de travaux public, incluant l'achat de biens;

ATTENDU que la Régie juge opportun d'acquérir, au profit de ces cinq (5) municipalités participantes à l'objet en matière de travaux publics, un (1) balai-mécanique et des équipements, et d'emprunter la somme pour cette acquisition, le tout étant estimé à 355 000,00\$;

15-01-2024

Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. La Régie est autorisée à acquérir un balai-mécanique et des équipements pour réaliser l'objet de l'entente intermunicipale créant la Régie, soit pour des services de nature technique en matière de travaux public, incluant l'achat de biens, au bénéfice des municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, St-Thomas-Didyme et Normandin, pour une dépense de 355 000,00 \$, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Mme Nadia Genest, greffière-trésorière, en date du 17 janvier 2024, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

ARTICLE 3. La Régie est autorisée à dépenser une somme de 355 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, la Régie est autorisée à emprunter une somme de 355 000 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une contribution annuelle calculée selon le mode de répartition des dépenses d'immobilisation contenue dans l'entente intermunicipale visant la création de la régie et portant sur l'objet « services de nature technique en matière de travaux public, incluant l'achat de biens » dont copie d'un extrait est jointe au présent règlement sous l'annexe B.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, la Régie est autorisée à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

Nadia Genest,
Greffière-trésorière

Sylvie Coulombe,
Présidente

10.- Affaires nouvelles

10.1) Répartition – Formation Inspectrice

CONSIDÉRANT QUE la Régie a engagé une nouvelle inspectrice en juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle personne a été coacher par le personnel de la régie sur les heures de services rendus à la ville de Normandin;

16-01-2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser la greffière-trésorière a diminué de 100 heures de services rendus à la Ville de Normandin et d'affecter ces heures à la formation.

11.- Correspondance

11.1) MRC Maria-Chapdelaine – Acceptation Budget 2024

La correspondance est déposée aux archives.

11.2) Municipalité de St-Edmond-les-plaines – Acceptation budget 2024

La correspondance est déposée aux archives.

11.3) Municipalité de St-Thomas-Didyme – Acceptation budget 2024

La correspondance est déposée aux archives.

12.- Période de question

Aucune question

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 15 février 2024 à 19h00 à l'Hôtel de ville de Normandin.

14.- Levée de l'assemblée régulière

17-01-2024

Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19h41.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Sylvie Coulombe
Présidente

Je, Sylvie Coulombe, présidente, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Coulombe, présidente